

REPUBLIQUE FRANÇAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 24/02/2026
Affichage : 24/02/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 09/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 21

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2026

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 10 février 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10 février 2026

L’an deux mille vingt-six et le seize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme BAFFALIE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FROIDURE – M. CANNAT – M. PELLET – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme MONGRAIN – M. CARNUS – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. BOLUDA

Mme SALGUES est représentée par Mme MARIN-CHARPENTIER

ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY – Mme RAYNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL AVEC LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION LUNEL AGGLO

Rapporteur : Monsieur Fabrice FENOY

La communauté d’agglomération Lunel Agglo met à disposition ponctuellement des moyens techniques, matériels et humains au profit des communes afin de soutenir leurs actions de promotion et d’animation sur le territoire.

La précédente convention de mise à disposition de matériel de la communauté d’agglomération Lunel Agglo est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 dernier.

Il est proposé à la commune de Lunel-Viel de conclure une nouvelle convention de prêt de matériel avec la communauté d’agglomération Lunel Agglo pour une durée de trois années, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Cette convention prévoit les engagements respectifs de la commune et de la communauté d’agglomération Lunel Agglo (modalités de réservation et mise à disposition, restitution du matériel, facturation, responsabilités, assurances...) ainsi que les modalités de facturation lorsque le prêt nécessite l’assistance du personnel technique de la communauté d’agglomération Lunel Agglo.

Le conseil municipal, ayant oui l’exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, approuve à **l’unanimité** :

- le renouvellement de la convention de prêt de matériel avec les communes membres dans les conditions susmentionnées,
- la convention de prêt de matériel,
- d’autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance

Gilles CANNAT

